



**Territoriaux de
VAULX-EN-VELIN**

PERTE DE SALAIRE SUPPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'article 189 de la loi, acte la baisse de l'indemnisation des fonctionnaires placés en congé maladie. Ainsi, le fonctionnaire en congé pour maladie **perçoit pendant 3 mois, non plus l'intégralité de son traitement mais 90 %.**

Cela est applicable depuis le 1^{er} mars 2025.

Cette régression est une attaque en règle contre les agents. Nous rappelons que la maladie n'est pas un choix, qu'elle frappe tout le monde, à toutes périodes de la vie. La création de la sécurité sociale et de sa branche maladie est une réponse aux aléas de la vie et à la solidarité qui s'impose pour permettre à toutes et tous de se rétablir.

**Désormais, cela voudrait dire que dans notre collectivité,
le coût de l'arrêt maladie devient intenable :**

- jour de carence (0€ de traitement)
- moins 10 % de la rémunération pendant 3 mois
- perte d'une partie du régime indemnitaire

**Rassemblement le 3 avril à 12h
devant la Préfecture**

Je participe, partout sur le territoire aux appels à la grève !

La Fédération CGT des services publics revendique :

- L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) ;
- Le retour de la sécurité sociale à 100 % fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- La suppression de toutes les mesures qui entravent l'accès aux soins, le droit de se soigner ;
- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 6€ et l'augmentation générale des salaires ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent-es et à préparer le terrain des privatisations.



MUNITIONS OU RÉMUNÉRATIONS ?! LE 3 AVRIL, ENTRONS EN RÉSISTANCE !

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

Maintenant, au prétexte d'une économie de guerre, l'argent qui « n'existait pas » pour augmenter les salaires et le point d'indice des fonctionnaires, sort magiquement des caisses de l'État pour alimenter les 800 milliards d'euros pour financer l'industrie militaire.

Le problème, c'est qu'on connaît la musique ! Quelle que soit la situation c'est toujours aux mêmes qu'on demande de passer à la caisse : aux fonctionnaires, aux salarié-es, aux retraité-es !

Attaques sur nos rémunérations !

Voici quelques exemples pour mesurer l'impact financier sur nos salaires :

Adjoint technique de catégorie C

Princ. 1^{ère} classe – 6^e échelon

1 mois d'arrêt pour une entorse c'est :

environ **330€**
de perte de salaire

ATSEM de catégorie C

Princ. 1^{ère} classe – 6^e échelon

5 jours d'arrêt pour une angine c'est :

environ **182€**
de perte de salaire

Educateur principal des APS de catégorie B

2^{ème} classe – 6^e échelon

5 jours d'arrêt pour une trachéite c'est :

environ **220€**
de perte de salaire

Archiviste de catégorie A

Attaché territorial

8 jours d'arrêt pour une sciatique c'est :

environ **303€**
de perte de salaire

L'impact des 10 % de moins sur nos rémunérations entraîne également une baisse du régime indemnitaire, une baisse des cotisations pour la retraite et constitue une attaque de plus sur le financement de notre caisse de retraite la CNRACL.

Le coût
d'un arrêt maladie



Les mobilisations
dans les territoires

